



67, rue championnet, 75018 Paris
 Tel : 09 81 27 87 19
 Mail : aeclignancourt@gmail.com
 Agrément : E.19.075.0012.0

Programme de Formation

Intitulé de la formation : Formation PERMIS B / AAC / CS

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B

PROGRAMME DE LA FORMATION

1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
 2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

3) **Une formation pratique** :

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

RESULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

• QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

• MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livr
- et d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

• EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

• SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

20 heures de conduite minimum

PRIX DE LA FORMATION

À partir de 1 090 € T.T.C

DATE(S) :

Nous consulter

INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter http://www.ceremh.org/espace-automobile_base-auto-ecoles-adaptees.html

Les conditions d'accès au permis B en conduite accompagnée

- *Avoir au moins 15 ans*
- *Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR*
- *Avoir l'accord des parents*
- *Avoir l'accord de l'assureur du véhicule sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite accompagnée*
- *Avoir l'accord de l'assureur sur le choix du ou des accompagnateur(s)*

La formation au permis voiture en conduite accompagnée

La formation théorique et pratique

En conduite accompagnée comme en formation traditionnelle, vous devrez au préalable vous former à l'épreuve du **code de la route, mais vous pourrez le passer dès 15 ans**. Consultez notre page dédiée au [code de la route](#) pour en savoir plus sur cet examen.

La [formation pratique](#) à l'auto-école suit également les mêmes étapes que pour la formation traditionnelle.



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

Au terme de votre apprentissage, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous laisser conduire seul avec votre accompagnateur. **Il vous remettra alors votre Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).**

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

Un suivi pédagogique est évidemment assuré par l'auto-école pendant toute la formation. L'objectif est **d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation.**

Les rendez-vous pédagogiques sont **obligatoires** pour l'élève et l'accompagnateur.

Lors du **rendez-vous pédagogique préalable**, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, **deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage.** Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique). Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

Le choix de l'accompagnateur

Le choix de l'accompagnateur peut parfois être délicat ! Sachez qu'il n'est **pas obligatoirement un de vos parents**. Il peut être un oncle, un tuteur, un ami... Vous pouvez même avoir deux accompagnateurs en accord avec votre assureur. L'important, c'est qu'il s'engage à être **disponible mais aussi indulgent** ! Un jeune conducteur a souvent une conduite différente d'un conducteur expérimenté, surtout dans les premières semaines...

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- **être mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la conduite accompagnée, vous conduirez au minimum 1 an et il faudra parcourir **au moins 3000 km**. Vous devrez régulièrement **renseigner votre progression** dans votre livret d'apprentissage que vous devrez pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de votre assureur. Codes Rousseau a également développé une application, J'AACcélère, pour **suivre et enregistrer vos trajets automatiquement** grâce à la géolocalisation.

En conduisant avec votre accompagnateur, vous devrez :

- Apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière du véhicule.
- Equiper votre véhicule d'un dispositif de **doubles rétroviseurs latéraux**.
- Respecter toutes les règles du code de la route.
- Respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices sous permis probatoire.
- **Ne pas conduire en dehors du territoire national**. En cas de non-respect, les garanties de l'assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.
- Votre accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de substances stupéfiantes. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant.

La conduite supervisée s'adresse aux candidats **de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite**. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

Quels en sont les avantages ?

- Vous allez acquérir **un maximum d'expérience et de confiance** au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, **le coût total de la formation est souvent moins élevé**.
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez **continuer à consolider vos acquis à moindre coût**.
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a **pas de kilométrage minimum à faire**.



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

Les conditions d'accès au permis B en conduite supervisée

- Avoir au moins 18 ans
- Avoir obtenu son code il y a moins de 5 ans
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée
- Avoir l'accord de l'assureur sur le choix du ou des accompagnateur(s)
- Si vous choisissez d'effectuer cette formation à l'issue de votre formation initiale : avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant et bénéficier d'une évaluation favorable de la part de cet enseignant.
- Si vous choisissez d'effectuer cette formation à la suite d'un échec à l'examen pratique : avoir obtenu de la part de votre auto-école une autorisation de conduire en conduite supervisée.

La formation au permis voiture en conduite supervisée

Le rendez-vous préalable obligatoire

Au début de la conduite supervisée, vous devrez participer, avec votre accompagnateur, **à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 heures en voiture auto-école**. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ce rendez-vous préalable est obligatoire, que vous choisissiez la conduite supervisée dans le cadre de la formation initiale ou après un échec à l'examen pratique

Le choix de l'accompagnateur

Comme pour la conduite accompagnée, le choix de l'accompagnateur en conduite supervisée peut parfois être compliqué ! Pour en savoir plus, consultez le paragraphe sur le choix de l'accompagnateur sur notre page [conduite accompagnée](#).



67, rue championnet, 75018 Paris
Tel : 09 81 27 87 19
Mail : aeclignancourt@gmail.com
Agrément : E.19.075.0012.0

La conduite avec l'accompagnateur

A la différence de la conduite accompagnée, il n'y a pas de kilométrage minimum à faire en conduite supervisée.

En cas de contrôle routier, vous devrez pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) de formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande, votre livret d'apprentissage et l'autorisation de votre assureur.

Pour conduire avec votre accompagnateur, vous devrez :

- Afficher le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière de la voiture.
- Equiper la voiture avec un dispositif de **doubles rétroviseurs latéraux**.
- Etre irréprochable sur les règles du code de la route.
- Respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs débutants sous permis probatoire.
- **Ne pas conduire à l'étranger.** Si vous le faites, votre assurance ne vous couvrira pas en cas d'accident.
- Votre accompagnateur peut subir un dépistage d'alcoolémie ou de drogues. Si ce dernier est positif, il risque les mêmes sanctions que s'il conduisait lui-même.

N'hésitez pas à changer régulièrement de chemin pour engranger de l'expérience. Conduisez dans des situations variées : par mauvais temps, le soir, en environnement urbain ou sur autoroute. Vous gagnerez en confiance !

L'examen du permis de conduire

Les spécificités de la conduite supervisée concernant l'examen

L'examen pratique se passe de la même façon qu'en filière traditionnelle. Consultez notre paragraphe sur **l'examen pratique du permis B** pour en savoir plus.

Attention cependant : A la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire qui reste de 3 ans. Vous récupérerez donc 2 points par an pendant les 3 ans de la période probatoire.